



Droit à un Capital compensatoire

Par **sylvie B**, le **10/11/2016** à **09:36**

Bonjour,

Pour 2016 les revenus sont pour mon mari de 35k€ pour moi de 47k€. Est il en "droit" de me demander un capital compensatoire ? l'écart de revenu le justifie t il ?

Merci

Par **youris**, le **10/11/2016** à **09:54**

bonjour,

je suppose que c'est dans le cadre de votre divorce.

votre mari peut demander le versement d'une prestation compensatoire mais c'est le juge qui décide en fonction de plusieurs paramètres.

salutations